

Autres renseignements

Personnes à contacter en cas d'urgence en l'absence des parents:

1) Prénom et nom : _____ 2) Prénom et nom : _____
 Lien avec l'enfant : _____ Lien avec l'enfant : _____
 Téléphone : _____ Téléphone : _____

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant (autre que les parents/tuteurs)

1) Prénom et nom : _____ 2) Prénom et nom : _____
 Lien avec l'enfant : _____ Lien avec l'enfant : _____
 Téléphone : _____ Téléphone : _____

Information sur l'inscription

Du 24 juin au 16 août 2019

Terrain de jeux (Horaire : 9h à 15h) Service de garde : (Horaire : 7h30 à 9h AM / 15h à 17h PM)

Tarification pour 8 semaines

Enfant	Résident	Non-résident	Total
Premier enfant	155 \$	180 \$	
Enfants additionnels	120 \$	140 \$	
Service de garde	130 \$	150 \$	
			1*

Tarification pour 4 semaines

Information	Résident	Non-résident	Total
Premier enfant	105 \$	125 \$	
Enfants additionnels	95 \$	120 \$	
Service de garde	90 \$	130 \$	
			2*

Chandail du terrain de jeux : Obligatoire lors des sorties

Information	Résident	Non-résident	Total
Chandail Taille : _____	13 \$	13 \$	3*

Grand total lignes 1, 2 et 3

1^{er} versement

(50 % du montant total au moment de l'inscription)

Date : _____
 Montant : _____
 Chèque : _____
 Argent comptant : _____

2^e versement

(Avant le début du camp de jour)

Date : _____
 Montant : _____
 Chèque : _____
 Argent comptant : _____

Réservé au Centre Récréatif

Reçu par : _____

J'autorise le Centre récréatif de Mont-Carmel à utiliser à des fins publicitaires, tels que : dépliants, revues, journaux ou émissions télévisées, toute photo prise et/ou tout film tourné de mon enfant dans le cadre du camp de jour. Tout matériel utilisé demeurera à propriété de la municipalité de Mont-Carmel.

J'autorise : _____
Signature Date

En cas d'urgence, j'autorise la coordonnatrice du terrain de jeux (ou toute personne désignée par celle-ci) à prendre les dispositions nécessaires relative à la santé de mon/mes enfant(s).

J'autorise : _____
Signature Date

J'autorise les animateurs du terrain de jeux à appliquer de la crème solaire à mon/mes enfants.

J'autorise : _____
Signature Date





Énoncé du Code de vie.

La municipalité de Mont-Carmel s'engage à garantir un milieu de vie sain et sécuritaire pour chaque enfant afin que tous aient la chance de vivre une expérience agréable durant son séjour au terrain de jeux. Le présent Code de vie est applicable à chaque enfant qui fréquente le terrain de jeux. Prenez un instant pour lire attentivement ce Code de vie avec votre enfant et signez celui-ci.

- **Le respect des monitrices, de vos compagnons de jeu et du code de vie doit être présent en tout temps;**
- **On écoute le moniteur ou la monitrice lorsque celui-ci ou celle-ci demande le silence ;**
- **La politesse est de mise en tout temps : « S'il vous plaît » et « Merci » deux mots doux et magiques à intégrer à votre vocabulaire;**
- **Aucun blasphème n'est accepté;**
- **Les coups, les injures, les batailles ne seront tolérés d'aucune façon;**
- **En aucun temps, nous ne partons du site sans autorisation de la monitrice ou du moniteur (ou des parents : avec autorisation écrite d'un des parents);**
- **Sourire, bonne humeur et participation sont de mise;**
- **Il est à noter et à prendre en considération qu'après trois avertissements verbaux et écrits, un enfant sera privé d'une sortie et sera retiré des activités du terrain de jeux.**
- **Utiliser tous matériels et accessoires avec précaution. (Les jouets et objets personnels restent à la maison)**

En sensibilisant votre enfant quant à son engagement au Code de vie et y en accordant votre consentement, vous contribuez à prôner les valeurs et l'intégrité de chacun, le respect, l'harmonie et la non-violence sous toutes ses formes, tant au niveau du langage, des gestes ou de l'attitude.

Mesures ou étapes en cas de manquement au Code de vie.

1. Lorsqu'il y a manquement au Code de vie, la **première étape est l'avertissement verbal**. L'enfant est averti verbalement de la faute commise. Il est avisé de la nature de la prochaine étape en souhaitant qu'il porte un changement dans son comportement.
2. **La deuxième étape relève d'un avertissement écrit**. Le rapport d'événements est soumis à l'un des parents de l'enfant à la fin de la journée et doit être signé par l'enfant et son parent; toujours en espérant un changement de la part de l'enfant concerné.
3. **La Troisième et dernière étape, c'est la suspension pour une journée du terrain de jeux**. Après l'avertissement écrit, si aucun changement n'est manifesté de la part de l'enfant, il sera demandé que l'un des parents vienne chercher son enfant immédiatement. **Cette journée de suspension ne compte pas dans le nombre total de jours de suspension**. L'application de la suspension d'une journée est accompagnée d'un rapport écrit, lequel est signé par les concernés comme à l'étape 2.

L'enfant qui réintègre le terrain de jeux sans faire preuve de changement de comportement sera suspendu du terrain de jeux pour une semaine entière. **Les journées de suspension manquées au terrain de jeux ne sont pas remboursables.**

C'est grâce à votre soutien indéfectible que nous pouvons garantir à chaque enfant du terrain de jeux une excellente saison estivale et un été rempli de joie et de bonne humeur. Vos enfants et vous devez collaborer à l'harmonie au terrain de jeux en respectant le Code de vie. Dans le cas contraire, pour le bien-être de ceux qui continuent à fréquenter le terrain de jeux, la municipalité se verra forcée d'opter pour le renvoi définitif d'un enfant sans remboursement.

Moi, _____ parent de : _____, j'ai pris connaissance des règles et j'accepte que celles-ci soient appliquées à mon enfant si des manquements venaient à se produire.

Signature (parent, tuteur ou tutrice)

Date (J-M-A)